



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 14/11/2022	Séance du Jeudi 10 novembre 2022 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	--	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 21h10.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET.

Etaient absents : M. Stéphane LESCURE, M. Didier MOULIN, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/S. KURT ; D. MOULIN/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; B. ANDREZ/P. BENOIT ; H. PROST-TOURNIER/B. LAPOIRE.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 6 octobre 2022

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

2. Modification du tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du tableau des emplois ci-dessus indiquée.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

20h13 Arrivée de Madame Gaëlle JOBERT

FINANCES

3. DM6 – Ouverture de crédits suite à augmentation des tarifs 2022 et absence de rattachement de charges 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM6.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

4. DM 7 – Ouverture de crédits « charges de personnel »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM7.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

5. DM 8 – Ouverture de crédit pour paiement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM8.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

6. DM 9 – Ouverture de crédit pour le remboursement des échéances de prêts

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM8.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

7. Participation au FSL (Fonds de Solidarité Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à verser la contribution financière pour le fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 3 530.07 € et la contribution financière au titre du fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté pour un montant de 1 736.10 €. Les montants afférents ont été prévus au budget 2022.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

8. Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les montants plafonds pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques à l'instar des années précédentes, soit un montant total de 2 759.88 euros.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette correspondant et à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

URBANISME

9. Motivation du prix de vente de la parcelle AO 205 à la société Axentia supérieur à l'estimation des Domaines

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la marge d'appréciation de 3.9% s'écartant de la valeur fixée par France Domaines pour la vente de la parcelle AO 205 de 11028m² sur la base des motifs indiqués.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

CULTURE

10. Médiathèque Brachotte : Dispositif « Pass culture »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec les partenaires concernés, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions
- Désigne un responsable financier de la commune

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

11. Médiathèque Brachotte -Convention de partenariat avec le collège Edgar Faure de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le collège de Valdahon, et tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

12. Tarifs relatifs aux prestations proposées lors du Marché de Noël de décembre 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la tarification des animations du Marché de Noël ci-dessus indiquée
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR

